



# Conseil Général de Montcherand

## Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 septembre 2020, à 20h, à la Grande Salle

Il est 20h01 quand **Mme Joëlle Gaillard**, Présidente, ouvre cette séance. Elle remercie les membres présents en demandant aux intervenants, au vu des dispositions particulières liées au COVID-19, de se lever à chaque prise de parole. Elle tient à remercier la Municipalité pour toutes les actions entreprises depuis le 13 mars 2020.

### 1. Appel

A l'appel de leur nom, 32 Conseillères et Conseillers répondent présents. 15 personnes se sont excusées pour cette séance. Aucun membre ayant été omis lors de l'appel et le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

### 2. Lecture de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé, dont sa lecture n'est pas requise, est accepté sans modification à l'unanimité par l'assemblée.

### 3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2019

La lecture du procès-verbal n'étant pas demandée et aucune modification proposée, ce dernier est mis en votation. Il est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

### 4. Admissions – Démissions

**M. Jean-Michel Reguin** demande son admission. **La Présidente** s'assure verbalement que le candidat remplit les conditions légales pour devenir membre du Conseil général et procède à son assermentation.

Le nombre de Conseillères et Conseillers présents se porte désormais à 33.

### 5. Rapport de gestion 2019

**La Présidente** invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **Mme Chantal Maquelin**, rapporteure, qui félicite et remercie la Municipalité pour tout le travail accompli durant l'année 2019. Le rapport de gestion 2019 est précis et très détaillé. Il n'a pas suscité de remarque particulière.

La Commission remercie **M. Bertrand Gaillard**, Syndic et **M. Eric Martin**, Municipal, pour leur disponibilité et leurs explications.

**La Présidente** remercie la Commission et la Municipalité pour leur travail. Le Bureau prend acte de ce rapport.



## 6. Préavis Municipal n° 01/2020 relatif à l'adoption des Comptes communaux 2019

La **Présidente** invite une nouvelle fois la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **Mme Chantal Maquelin**, rapporteure, qui apporte les compléments d'information suivants :

- Il est difficile de faire une prévision face à la péréquation et les comptes de la commune sont gérés avec prudence. Le point d'impôts a baissé et notre commune a pu bénéficier de la solidarité des communes riches. Les CHF 110'000. — de différence avec le budget sont essentiellement liés à la péréquation.
- En 2019, les dépenses non maîtrisables représentent 64.88% du total des impôts encaissés.
- Le préavis municipal vous donne tous les détails concernant les revenus, les charges et les amortissements. La commission n'a pas d'autres remarques particulières à formuler.

La Commission tient à remercier **M. Eric Martin**, Municipal, **M. Bertrand Gaillard**, Syndic et **Mme Sylvie Faessler**, boursière pour leur disponibilité et leurs explications et recommande au Conseil général d'adopter les comptes 2019 tels que présentés.

La **Présidente** remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote.

Décision :

Le préavis municipal 01/2020 relatif à l'adoption des Comptes communaux 2019 **est accepté à l'unanimité** par l'Assemblée.

## 7. Préavis Municipal n° 02/2020 relatif à l'adoption d'une modification du règlement communal sur la protection des arbres

La **Présidente** invite la Commission ad'hoc à présenter son rapport et donne la parole à **M. José Simon**, rapporteur, qui souligne que pour donner suite à la lecture de la modification de l'art. 6 du règlement fourni par la Municipalité, il n'y a aucun commentaire particulier à y apporter. Etant donné que cette modification est imposée par l'Etat de Vaud, la Commission ne peut que recommander au Conseil d'approuver cette modification du règlement communal

La **Présidente** remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

**M. Alain Michaud** demande si certains arbres sont protégés et s'il existe un plan d'affectation pour ces arbres, s'il existe des directives quant à la coupe des arbres et surtout où peut-on se renseigner sur ces questions.

Le **Syndic** tient à expliquer, pour rappel, que ce règlement avait déjà été approuvé par le Conseil en 2018 mais pas par le Département du territoire et de l'environnement. Celui-ci a estimé que le montant minimal à verser sur le compte communal pour réaliser la compensation d'un arbre abattu lorsque c'est à la Commune de se substituer au bénéficiaire de l'autorisation, devait être d'un montant minimal de CHF 250.- et non de CHF 100.- comme prévoyait notre règlement. Ce règlement remplace le plan de protection des arbres établi et appliqué depuis plus de 35 ans. Il précise que chaque coupe d'arbre d'un diamètre de plus de 30 cm à une hauteur de 1.3 m doit faire l'objet d'une demande à la Municipalité, cette dernière dispose également d'une liste des arbres et haies protégés.



La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis au vote.

Décision :

Le préavis municipal 02/2020 relatif à l'adoption d'une modification du règlement communal sur la protection des arbres **est accepté à l'unanimité** par l'Assemblée.

## **8. Rapport des représentants du Conseil**

**La Présidente** donne la parole à **M. Jean-François Tosetti**, représentant de la Police Nord Vaudois, qui donne lecture de ce qui suit :

« Je me soumets volontiers à cet usage, bien que le Conseil intercommunal de Police Nord Vaudois n'ait plus siégé depuis la séance qu'il a tenu le mercredi 25 septembre 2019, à la grande salle de Method... (la séance qui aurait dû avoir lieu à Montcherand le 10 juin dernier ayant été renvoyée au 30 septembre prochain, à Orbe).

Il vous en souvient certainement, lors du Conseil général du 12 décembre 2019, vous avez accepté la révision des statuts, suivant en cela l'avis exprimé par notre Municipalité et le préavis de la commission dont j'étais le rapporteur. Et bien, en primeur, je peux vous dire que les modifications qui vous étaient proposées ont (enfin) reçu l'approbation du Conseil d'Etat, le 2 septembre...

Dès l'année prochaine, le Conseil intercommunal étant désormais « formé d'un délégué par commune associée... » (au lieu de deux jusqu'à maintenant), mais qui disposera des deux voix, je vous annonce d'ores et déjà que je ne compte pas accepter le renouvellement du mandat qui m'avait été confié par la municipalité (lorsque j'en étais membre) puis par notre Conseil. Après avoir tout de même assumé la fonction de président de la Commission de gestion de la PNV depuis la création de cette association intercommunale en 2012. Il vous appartiendra donc, Mme la présidente, de désigner en temps voulu un autre représentant pour notre Conseil.

Bien que les comptes 2019 de PNV n'aient pas encore été adoptés par le Conseil intercommunal, je puis tout de même vous dire que, grâce aux économies réalisées par rapport aux prévisions, la facturation des coûts de la police régionale à la commune de Montcherand, soit CHF 31'690.00, a été inférieure de 15% par rapport au budget, la valeur de notre point d'impôt 2018 étant de CHF 15'845.00 (contre CHF 18'722.00 en 2017).

Pour le budget 2021, je serai en mesure de vous renseigner lors de la séance de décembre prochain.  
Je vous remercie de votre attention »

**La Présidente** remercie **M. Jean-François Tosetti** pour son rapport et passe la parole à **Mme Valérie Rovero**, représentante de l'ASIOR qui donne à son tour lecture de ce qui suit :

« Il n'y a eu qu'une seule séance le 26 septembre 2019 à Montcherand. Le préavis concernant la convention pour la location des locaux scolaires a été retiré de l'ordre du jour. Il passera au conseil intercommunal lors de la prochaine séance du 24 septembre prochain. MM Claude Borgeaud, François Vallotton et Eric Martin ont été assermentés.

Le préavis sur le budget de fonctionnement a dû être amendé car il y avait deux erreurs et le comité de Direction a annoncé une augmentation de charges de CHF 40'000.- (participation des communes : CHF 5'081'300.-)

Le rapport de la commission de gestion relève quelques points :



- Fibre optique : l'installation de la fibre optique est prise en charge par la commune d'Orbe et l'abonnement (VoEnergies) est payé par l'ASIOR. Aucune alternative n'est proposée par Swisscom.
- La société Vallat a été mandatée pour élaborer des contrats avec les transporteurs. Cela devrait éviter des frais de procédure ou des augmentations des coûts une fois le contrat établi.
- L'ASIOR a engagé une employée au réfectoire scolaire de Chantemerle. Elle est chargée du service des repas et du rangement de la cantine mais n'a pas mission de surveillance ou d'encadrement.
- Une augmentation de CHF 50'000.- est allouée aux établissements pour les camps /courses d'école. Ceci permettra de compenser une partie de la somme que les parents payaient jusqu'à aujourd'hui. Les établissements peuvent aujourd'hui demander 16.- / jour / enfant ce qui est bien évidemment totalement insuffisant.

Après discussion sur ces différents points, le budget est mis au vote et accepté. La charge des communes s'élève à CHF 5'081'300.-.

Puis viennent quelques communications du comité de Direction :

- Le projet de « cantine scolaire » ne s'est pas réalisé faute d'inscriptions.
- L'étude IEC concernant la faisabilité d'une extension de Montchoisi et de la création d'un collège à Montcherand est sur le bureau du CODIR. Il est confirmé que le collège de Montcherand si il est construit comprendra 8 classes.

Dans les divers, on revient sur le préavis concernant la location des locaux scolaires. Certaines questions sont posées au CODIR concernant l'équité entre les communes, en particulier entre Orbe et les petites communes (loyer moyen par élève plus élevé à Orbe que dans les petites communes). Une réponse du CODIR est attendue lors du prochain conseil »

**La Présidente remercie Mme Valérie Rovero pour son rapport.**

## 9. Elections réglementaires (Commission gestion-finances, scrutateurs, vice-président-e, président-e

**La Présidente** précise qu'en temps normal, les mandats courent du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. En raison de la crise sanitaire, le Conseil d'Etat a établi un arrêté au mois d'avril 2020, qui prolongeait ces mandats au 30 septembre 2020. Elle propose l'ordre des élections suivant : vice-présidence, présidence, scrutateurs et commission gestion-finances.

### Vice-Président-e

**M. Florian Bachmann** a informé **la Présidente** de son intention de reconduire son mandat.

Personne d'autre n'étant intéressé à occuper ce poste, il est élu tacitement en tant que vice-Président et applaudi chaleureusement.

### Président-e

**Mme Joëlle Gaillard**, Présidente, informe l'Assemblée qu'elle est prête à poursuivre son mandat pour un an si toutefois personne d'autre ne devait être intéressé. Cependant, elle informe l'assemblée qu'elle se retirera du Bureau pour la prochaine législature afin de rejoindre les rangs en qualité de conseillère générale et ainsi pouvoir participer aux débats.



Aucune autre personne n'étant proposée, **Mme Joëlle Gaillard** est élue tacitement en tant que Présidente et également applaudie chaleureusement.

#### Scrutateurs

**La Présidente** informe que les aides pour le dépouillement, notamment pour les élections fédérales, cantonales ou communales sont toujours les bienvenues. C'est également la possibilité pour les jeunes du village âgés de + de 18 ans de participer à un dépouillement, contre rémunération.

**Mme Justine Goy** et **M. Alain Roch** ne seront plus scrutateurs et seront remplacés par **M. François Viret** et une autre personne à désigner puisque **M. Christian Wittwer** a quitté la Commune. **Mme Meg Wittwer** se porte volontaire pour le poste de scrutateur.

Dès lors, deux suppléants doivent être nommés. **MM. Serge Kaltenrieder** et **Charles-Henri Delacréta** se proposent. Toutes ces personnes sont nommées par acclamation.

#### Commission gestion-finances

**Mme Chantal Maquelin** quitte la Commission et est remplacée par **M. Christophe Rapin**, rapporteur.

Après la proposition de **M. Laurent Waridel** de prendre le poste de suppléant vacant, la Commission gestion-finances se présente dès lors comme suit :

M. Christophe Rapin, rapporteur  
M. Joël Burkhard  
M. François Viret  
M. Giancarlo Crescenzo  
M. Alain Roch  
Mme Gisèle Lobsiger, suppléante  
M. Laurent Waridel, suppléant

#### **10. Désignation et nomination des membres et des Commissions et représentants du Conseil**

**La Présidente** propose de ne pas modifier ces Commissions, n'étant pas intervenues pendant l'année. Pour rappel, elles se composent comme suit :

##### Commission circulation routière

Mme Anya Bachmann, rapporteure  
M. Etienne Weber  
Mme Susanne Rapin  
M. Claude Martin, suppléant  
M. Gian Carlo Crescenzo, suppléant

##### Commission recours permanent

M. Christophe Rapin, rapporteur  
Mme Corinne Martin  
M. Charles-Henri Delacréta  
M. Lucio Scorrano, suppléant  
M. Jean-François Tosetti, suppléant

#### PGA



M. Olivier Delay  
 Mme Patricia Randin  
 M. Charles-Henri Delacrétaz  
 M. Cédric Jeanmonod  
 M. Stéphane Drouot  
 M. Claude Martin, suppléant  
 M. Lukas Schaerer, suppléant

#### ASIOR

Mme Fabienne Delay  
 M. Laurent Waridel

#### Police Intercommunale

M. Jean-François Tosetti  
 M. Gian Carlo Crescenzo  
 M. Olivier Delay  
 Mme Isabelle Blanchet

### **11. Communications du Bureau**

**La Présidente** rappelle une nouvelle fois que l'aide pour les votations est toujours la bienvenue et que les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le Bureau du Conseil.

**La Présidente** informe l'assemblée que la secrétaire ne poursuivra pas son mandat lors de la prochaine législature. Les personnes intéressées à reprendre ce poste peuvent la contacter directement.

**La Présidente** revient sur le point 5 du présent ordre du jour et ouvre la discussion relative au rapport de gestion 2019.

**M. Charles-Henri Delacrétaz** se réfère à la page 3 du rapport et notamment la phrase concernant la progression du point d'impôt. Il pense que c'est une erreur.

**M. Eric Martin** confirme que le point d'impôt a effectivement légèrement progressé de CHF 584.-. La récapitulation des points d'impôts est la suivante : 2016 : CHF 14'644.- / 2017 : CHF 18'722.- / 2018 : CHF 15'845.- / 2019 : CHF 16'429.-. La progression entre 2018 et 2019 est bien de CHF 584.-.

La parole n'est plus demandée, **la Présidente** reprend l'ordre du jour et passe au point suivant.

### **12. Communications de la Municipalité**

#### **M. Michel Greppin**

Les résultats du sondage sur les déchets ne seront pas discutés lors de cette séance car il est prévu qu'ils paraissent dans le prochain « Pique-Raisinets » à paraître dans une semaine.

#### **M. Eric Martin**

Concernant le réseau d'eau potable, la Municipalité est toujours en tractation avec l'OFCO et l'ECA pour la mise en conformité de notre réservoir. L'idée est toujours de mettre en relation les réseaux pour assurer l'approvisionnement en eau de toutes les communes. C'est dans ce sens-là que pousse l'Etat. Le projet de la traversée de l'Orbe, suggéré par l'Etat, a été abandonné s'avérant trop coûteux.



L'étude d'une nouvelle variante est celle de se relier avec l'AIMS pour améliorer la pression de notre réseau, exigeant notamment de l'ECA. Le problème est que l'investissement de ce projet se chiffre en millions et que le Canton nous tient avec les éventuelles subventions.

Nous détenons un prix de l'eau raisonnable tout en étant conscients qu'il va augmenter, mais nous ne voulons pas nous laisser imposer des solutions qui feraient exploser le prix de l'eau, quitte à renoncer aux subventions.

La prochaine séance est agendée au 30.09.2020 avec l'OFCO et l'ECA. Une séance est également prévue avec l'AIMS, qui est également d'avis que les investissements ne doivent pas être imposés par le Canton mais par les Conseils généraux des communes.

Il précise que l'AIMS est l'Association Intercommunale de la Source Mercier, qui amène l'eau dans toutes les communes avoisinantes. La source Mercier se trouve aux abords des Clées.

La Municipalité n'a pas d'autre information à apporter.

### **13. Divers et propositions individuelles**

**M. Raymond Chevallier** demande l'évolution du projet de rachat du réseau de gaz par VoEnergies.

**M. Eric Martin** de répondre que ce projet est toujours en stand-by. La crainte était que VoEnergies dénonce la convention qui garantit une certaine rentrée de redevances mais ce n'a pas été le cas et un versement annuel de CHF 32'000.- est toujours effectué de leur part. Dans l'intervalle, la commune amortit son réseau de gaz et gère les entrées d'argent dans la caisse.

**Mme Marie-Thérèse Tosetti** tient à remercier chaleureusement Mme Dominique Wittwer pour l'aide apportée à la population pendant le semi-confinement. L'entraide des bénévoles a été grandement appréciée.

**Mme Valérie Rovero** désire connaître l'avancée du DDP concernant la construction du nouveau collège de Montcherand.

**Mme Dominique Wittwer** de répondre qu'une demande de crédit d'étude sera proposée lors de la prochaine séance intercommunale du 24.09.2020. Des architectes ont été mandatés et le projet avance.

**M. Alain Michaud** revient sur l'information relative au plan général d'affectation (PGA) lors du dernier Conseil et approuve la décision d'attendre l'an prochain pour une prise de position mais il souhaite néanmoins connaître la politique de la Municipalité à ce sujet.

**Le Syndic** de répondre que la politique communale est d'attendre le système de gestion des zones industrielles et artisanales afin que l'on puisse traiter le quartier de l'usine en même temps que le reste du village. Sinon nous devrions payer pour deux PGA. Rien ne pourrait arriver en cas de retard du PGA.

**M. François Viret** tient à remercier et à féliciter la famille Nicole pour l'ouverture du petit magasin. Il encourage la population de Montcherand à s'y approvisionner car les produits sont de très bonne qualité et régionaux.



**M. Laurent Waridel** a remarqué un déversement de peinture dans grille de la fontaine au Creux aux Loups. Il demande s'il serait judicieux de rappeler à la population qu'un tel geste est interdit.

**Le Syndic** de répondre qu'il n'est pas nécessaire de la rappeler mais que c'est une question de bon sens et de la responsabilité de chacun.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** passe à l'appel.

#### 14. Appel

La secrétaire procède à l'appel. A l'appel de leur nom, 33 Conseillères et Conseillers répondent présents.

Il est 20h45, la Présidente lève la séance.

A l'issue de la séance, une présentation du défibrillateur communal est effectuée par Steve Knabenhans.

La Présidente du Conseil



Joëlle Gaillard



La Secrétaire



Martine Peter

